

Commission d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier (CAPSO) N°1 Du CMG de METZ

La CAPSO N°1 du CMG de METZ regroupant l'armée de Terre, l'armée de l'Air et de l'Espace, la DIRISI, l'EMA et le SSA s'est déroulée le mercredi 18 juin à METZ, sous la présidence du Directeur du Centre Ministériel de Gestion (CMG).

Le Directeur du CMG de METZ reconnaît que le retard dans l'attribution des droits relatifs à l'avancement 2025 engendre des difficultés d'organisation et autorise l'organisation des essais jusqu'au 31 octobre 2025.

Il précise toutefois que ce retard n'est pas imputable au CMG, qui n'a reçu les droits uniquement pour 2025, qu'en date du 28 mars.

Concernant l'attribution des droits, le Directeur et les Autorités Territoriale d'Emploi (ATE) précisent que l'ensemble du processus est transparent : « la DRH-MD attribue les droits aux CMG qui les répartissent ensuite en fonction des besoins exprimés par les employeurs ». les ATE assure de la bonne répartition des droits de leur périmètre.

Conformément à l'ordre du jour, l'attribution des avancements suivants a été étudiée :

Ouvrier de l'Etat (OE)

Avancements de Groupe : 54 droits pour 596 conditionnants

NON CHEFS D'ÉQUIPE									
ATE	GV VII	HG	HGN	HCA	HCBI issu de HCA	HCBI issu de HG	HCBI issu de HGN	HCC	TOTAL
TERRE	18	6	5	10	6	1		2	48
AIR	1			1					2
DIRISI				1					1
EMA									0
SSA		2	1						3
Total	19	8	6	12	6	1		2	54

Echelons aux choix : 34 droits pour 159 conditionnants.

Volume de droits d'échelons choix attribué au titre de 2025		
ATE	Population conditionnante pour le calcul du volume avancement échelon choix	Application des 22%
TERRE	141	31
AIR	10	2
DIRISI	2	0
EMA	0	0
SSA	6	1

Chef d'Equipe de la Défense (CED)

Avancements de groupe : 12 droits pour 99 conditionnants.

CHEFS D'ÉQUIPE								
ATE	HG CE	HGN CE	HCA CE	HCBI CE issu de HCA CE	HCBI CE issu de HG CE	HCBI CE issu de HGN CE	HCC CE	TOTAL
TERRE		1	3	1	2		1	8
AIR				1				1
DIRISI			1				1	2
EMA								0
SSA					1			1
Total	0	1	4	2	3		2	12

Echelons aux choix CE : 4 droits pour 19 conditionnants.

Nomination en qualité de CED : 10 titularisations de 2024

	Nombre de nominations Accordées
GVII CE	3 AT
HG CE	3 (1 AT, 1 AIR, 1 SSA)
HCA CE	2 AT
HCBI CE	2 AT

Primo- nominations à la qualité de CE : 9

	Nombre de Primo-nominations Accordées
GVII	1 AIR,
HG	2 AT, 1 AIR,
HCA	2 AT, 1AIR,
HCB	1 AT, 1 SSA

Nomination HCD : 1 Armée de Terre.

Avancement de groupe à l'ancienneté : 1

Changement de profession ou de domaine technique à groupe égal par essai complet : 1

Changement de profession ou de domaine technique à groupe supérieur par essai complet : 1

Technicien à Statut Ouvrier (TSO) : Etat néant.

Formations Qualifiantes :

4 formations qualifiantes accordées :

- 1 OTE régénération des équipements
- 1 mécanicien mécanique générale / diéséliste
- 1 optronique.
- 1 mécanicien armement.

La CFDT continue de revendiquer une réelle politique de recrutement dans toutes les professions ainsi que la mise en place de mesures d'attractivité et de fidélisation afin d'éviter les fuites de compétences.

A la fin de la séance, le Directeur du CMG a remercié l'ensemble des participants pour le bon déroulement de cette Commission d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier.

Les élus CFDT continueront de défendre l'avancement des Ouvrières et Ouvriers avec force et conviction.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de vos délégués CFDT.



METZ, le 18/06/2025

**Pour mieux vous défendre :
contactez ou rejoignez la CFDT !**